Noyau 16°

LE SENS DU STATUT

À la charge de Gabriela Patiño *

Dans ce seizième noyau, je propose que nous nous arrêtions pour considérer le sens du Statut de la Confédération Mondiale des Anciennes/Anciens Elèves des FMA. Nous nous appuyons sur les paroles de Sr. Michaela Pitterová, FMA, spécialiste en Droit canonique, qui, avec sa compétence et sa disponibilité, a accompagné la révision du Statut approuvée par l'Assemblée élective mondiale, tenue à Mornese au cours de l'été 2015. Ses brèves mais claires orientations nous aideront à approfondir ce "document programmatique où nous pourrons trouver les lignes d'interprétation pour vivre les dimensions du charisme salésien selon l'esprit du Système préventif, assumé dans nos environnements de formation puis approfondi dans l'Association elle-même », selon les mots de Mère Yvonne dans sa présentation.

Nos sincères remerciements à Sœur Michaela pour son précieux accompagnement,.

"Notes sur le sens du statut de la Confédération Mondiale des Anciennes/Anciens Élèves des FMA".

Chaque statut représente le document d'identité d'une association. Il contient certains éléments nécessaires qui identifient l'association et la distinguent des autres et déterminent également son fonctionnement.

Le Statut modifié par la Ve Assemblée Confédérale s'inscrit dans la continuité des Statuts précédents, mais s'en trouve également enrichi. C'est un document qui contient des éléments charismatiques et juridiques, tous importants pour vivre l'identité des anciennes/ anciens élèves et pour maintenir l'unité de l'Association.

Le **Préambule** et le **premier chapitre** expriment l'**Identité de l'Association** et les **caractéristiques** de ses membres. En ce sens, le nouveau Statut est plus élaboré que le précédent et considère non seulement l'Association dans son ensemble mais tient également compte de la spiritualité, de la mission et de la formation de ses membres.

Le Préambule du Statut est un texte précieux car il contient dans une extrême synthèse l'inspiration, la naissance, le développement et le sens de l'Association. Les deux derniers paragraphes indiquent également le champ d'application du Statut.

Le **premier chapitre** : « **Nature de l'Association** » doit être connu et approfondi par tous les anciennes/anciens élèves et pas seulement par les responsables de la direction de l'Association. Comme déjà mentionné, le texte actuel a été enrichi et mis à jour. La définition de l'Association et de sa spiritualité y apparait enrichie. Des articles sur la mission, la formation et les relations de communion avec l'Institut FMA, la Famille salésienne et d'autres associations ont été ajoutés.

Les autres chapitres du Statut sont plus techniques, mais tout aussi importants, non seulement pour le bon fonctionnement de la Confédération mais aussi pour les Fédérations et les Unions.

Le second chapitre définit l'Organisation de toute l'Association, et pas seulement de la Confédération. En effet, il contient des règles spécifiques sur les Fédérations et les Unions (règles qui ne se trouvaient pas dans le Statut précédent), identifiant les compétences aux divers niveaux. Il

définit les missions et compétences de chacun des membres du Conseil confédéral. Le rôle de la Consulte Confédérale a également été redéfini.

Ces règles n'ont pas seulement une simple valeur "informative" mais représentent également le modèle des statuts des Fédérations et Unions (cf. arts.10.1b, 11.1b). En revanche, ils ont remaniès les règles sur les **Relations Associatives** (Chapitre III), qui concerne directement chaque membre. Par conséquent, tous les membres de l'Association doivent connaître et approfondir le Préambule, le premier et le troisième chapitre. Les responsables doivent également avoir une bonne compréhension des normes techniques qui se rapportent à l'organisation.

Sor Michaela Pitterová

Écoutons aussi la voix de notre Recteur Majeur et de Mère Yvonne, qui, en syntonie avec Sœur Michaela nous invite à « assimiler profondément l'esprit du Statut pour que l'Association reste toujours vivante et féconde » (M. Yvonne).

Le Statut de la Confédération, affirme le Recteur Majeur, « est le Statut de tous et de toutes, c'est pourquoi ils doivent s'engager à le connaître et à le faire connaître pour qu'il y ait de la vitalité dans toute l'Association. Je souhaite que toutes les Fédérations du monde approfondissent ce nouveau Statut et assument la spiritualité salésienne telle qu'elle est indiquée dans le Statut, afin que l'unité d'action et la fidélité à l'esprit de Don Bosco et de Mère Mazzarello deviennent plus visibles et effectives, et aussi pour partager jour après jour les valeurs humaines et évangéliques, dont vous êtes les messagers par l'éducation reçue et acceptée comme style de vie ».

Il ressort donc clairement de la responsabilité de chaque ancienne/ancien élève, en regard du Statut comme "texte officiel de l'Association", "instrument d'e guide et d'orientation" de la vie associative, "cadre de référence" des statuts et règlements des Fédérations et Unions du monde entier ; enfin, comme texte de réflexion, de vérification et de confrontation.

Notre Mère le confirme par ses paroles : nous avons « une mission qui est, avant tout, une mission de formation et de croissance en ce qui concerne l'acceptation consciente du charisme et de sa spiritualité inhérente ; de connaissance et de responsabilité du don reçu et de l'engagement qui en découle pour transmettre le charisme aux jeunes générations avec la fraîcheur originelle et la richesse de l'expérience vécue dans les différentes cultures.

L'esprit qui anime le Statut, tant qu'il est compris et vécu, en fait un document vivant avec de larges perspectives pour l'Association, pour la formation de ceux qui en font partie et, en particulier, pour ceux qui sont élus d'une manière ou d'une autre à des fonctions de gouvernement.

Je souhaite que chaque ancienne/ancien élève des FMA tienne ce livret entre ses mains et en fasse son vade-mecum de la vie associative salésienne : l'ensemble des normes qui régissent la vie, la gestion et l'organisation de l'Association, ainsi que celles qui concernent la discipline et les relations entre l'Association et ses membres et entre les associés eux-mêmes.

FICHE DE TRAVAIL POUR LE CONSEIL CONFÉDÉRAL' DE FÉDÉRATION 'D'UNION ET POUR TOUTES LES ANCIENNES/ANCIENS ÉLÈVES DU MONDE

Lisez attentivement le bref texte qui vient d'être proposé dans ce noyau. Identifiez, à partir du texte indiqué, une suggestion à mettre en pratique dans l'Union ou la Fédération. Envoyez vos réponses, personnelle ou de groupe, par courriel delegatamondialeexallieve@gmail.com ou par courrier régulier à l'adresse: Vía del Ateneo Salesiano, 81 – 00139 Romea (Italie).

Prions le psaume (118)

Enseigne-moi, Seigneur, le chemin de tes ordres Et je les garderai jusqu'à la fin. Donne-moi l'intelligence pour que je garde ta loi et que je l'observe de tout coeur.

Guide-moi sur la voie de tes volontés
Là, je me plais.
Incline mon coeur vers tes exigences
Non pas vers le profit.
Détourne mes yeux des idoles,
Que tes chemins me fassent vivre.
Pour ton serviteur accomplis
ta promesse
qui nous fera t'adorer!
Détourne l'insulte qui m'effraie!
Tes décisions sont bienveillantes.
Vois, j'ai désiré tes préceptes:
Par ta justice, fais-moi vivre . Amén.